

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2015
(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc . à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir du N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Etait absent : /

1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Isabelle MAINAND est élue secrétaire de séance à l'unanimité par 41 voix pour.

2) VOTE SUR LE PRINCIPE DE L'URGENCE - ADJONCTION DU RAPPORT N° 2015-142 - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU COMITE SYNDICAL DU SIGERLY

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

3) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE DEPUTE-MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014

4) INFORMATION SUR LES CONTENTIEUX

5) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

6) DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION SPORTS - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la candidature unique de Mme Charlotte ROQUES pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Sports. Monsieur le Député-Maire déclare que Mme Charlotte ROQUES est nommée membre de la Commission Sports.

7) DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET DEMARCHE QUALITE - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la candidature unique de Mme Charlotte ROQUES pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Administration Générale et Démarche Qualité. Monsieur le Député-Maire déclare que Mme Charlotte ROQUES est nommée membre de la Commission Administration Générale et Démarche Qualité.

8) DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la candidature unique de M. Philippe CHAISNE pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Finances et Contrôle de Gestion. Monsieur le Député-Maire déclare que M. Philippe CHAISNE est nommé membre de la Commission Finances et Contrôle de Gestion.

9) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MISSION LOCALE DU PLATEAU NORD VAL DE SAONE - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 41 voix pour, de voter à main levée et désigne M. Philippe CHAISNE, par 34 voix pour, pour siéger au sein de la Mission Locale du plateau Nord et Val de Saône.

La candidature de M. Fabrice MATTEUCCI recueille 7 voix.

10) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'ETABLISSEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES - FOYER L'ILE BARBE - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 41 pour, de voter à main levée et désigne Mme Charlotte ROQUES, par 36 voix pour, pour siéger au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'établissement pour personnes handicapées Foyer L'Ile Barbe.

La candidature de Mme Marie-José BAJARD recueille 5 voix.

11) COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la titularisation de Monsieur Patrick CIAPPARA au sein de la Commission de Délégation de Service Public.

12) DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU COMITE SYNDICAL DU SIGERLY

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 43 pour, de voter à main levée et désigne Monsieur Philippe CHAISNE en tant que délégué titulaire et Monsieur Gaël PETIT en tant que délégué suppléant, par 36 voix pour et 2 abstentions, pour siéger au sein du Comité syndical du SIGERLY.

Les candidatures de M. Gilles DUREL en tant que titulaire et de Mme Marie-José BAJARD en tant que suppléante recueillent 5 voix.

13) SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 DE LA METROPOLE DE LYON

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à signer le Contrat de Ville Métropolitain et à représenter la commune dans les instances de pilotage.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 3 abstentions.

14) CONVENTION LOCALE D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2015-2020 DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à négocier, avec les différents partenaires institutionnels, la convention locale d'application du Contrat de Ville Métropolitain pour le territoire de Caluire et Cuire. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer ladite convention et à la mettre en œuvre localement.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 3 abstentions.

15) RESEAU VILLE AMIE DES ENFANTS - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'UNICEF

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention d'objectifs entre le Comité français pour l'UNICEF et la Ville de Caluire et Cuire et autorise sa signature par Monsieur le Député-Maire.

Adopté à la majorité par 42 voix pour et 1 abstention.

16) OPERATION DE MISE AUX NORMES DU BATIMENT SITUE 19 MONTEE DES FORTS (CALUIRE JUNIORS) – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal approuve le budget prévisionnel de l'opération ci-dessous :

DEPENSES	
MONTANT DES TRAVAUX (hors mobilier et matériels)	610 000 € HT
MAITRISE D'ŒUVRE	61 000 € HT
CONTRÔLE TECHNIQUE	9 000 € HT
MATERIELS ET MOBILIERS	30 000 € HT
	TOTAL DEPENSES 710 000 € HT
RECETTES PREVISIONNELLES	
AIDE A L'INVESTISSEMENT CAF	507 600 €
RESERVE PARLEMENTAIRE	80 000 €
	TOTAL RECETTES 587 600 €
SOLDE A LA CHARGE DE LA VILLE	122 400 €

Monsieur le Député-Maire est autorisé à solliciter toutes les subventions et concours financiers pour ce projet à destination des familles et des enfants caluirards.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

17) CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION CALUIRE SPORTING CLUB - RENOUELEMENT

Rapporteur :J.P. PATUREL

Le Conseil Municipal approuve le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association Caluire Sporting Club et autorise Monsieur le Député-Maire à le signer.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 contre.

18) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS ET DE LOCAUX AVEC LE FCL TENNIS - RENOUELEMENT

Rapporteur :J.P. PATUREL

Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir avec le FCL Tennis et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

19) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS ET DE LOCAUX AVEC LE FCL HOCKEY - RENOUELEMENT

Rapporteur : J.P. PATUREL

Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir avec le FCL Hockey et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

20) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS ET DE LOCAUX AVEC LE FCL BOULES - RENOUELEMENT

Rapporteur : J.P. PATUREL

Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir avec le FCL Boules et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

21) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS ET DE LOCAUX AVEC LE FCL ARTS MARTIAUX - RENOUELEMENT

Rapporteur : J.P. PATUREL

Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir avec le FCL Arts Martiaux et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

22) OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)

Rapporteur : J.P. PATUREL

Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle de 7 600 € à l'Office Municipal des Sports. La dépense sera imputée au budget 2015 au compte fonction 40 - nature 6745.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

23) CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE ET L'ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE ET CUIRE (AMC2)

Rapporteur : J.P. ROULE

Le Conseil Municipal approuve le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'Association Musicale de Caluire et Cuire et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté à la majorité par 39 voix pour et 3 abstentions (M. Fabrice MATTEUCCI ne prend pas part au vote).

24) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIEL A L'ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE ET CUIRE (AMC2)

Rapporteur : J.P. ROULE

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition de locaux et de matériel à l'Association Musicale de Caluire et Cuire et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté à la majorité par 39 voix pour et 3 abstentions (M. Fabrice MATTEUCCI ne prend pas part au vote).

25) ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN, PRODUITS D'HYGIÈNE ET ACCESSOIRES DE NETTOYAGE - RENOUELEMENT

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien, produits d'hygiène et accessoires de nettoyage. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer l'acte constitutif et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

26) AUGMENTATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX N'AYANT PAS UN CARACTERE FISCAL

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal décide que le coefficient de variation appliqué aux tarifs 2015 pour déterminer les tarifs 2016 sera de 1,02. Compte tenu des arrondis éventuels, ce coefficient pourra varier entre 1 et 1,04. Monsieur le Député-Maire est autorisé à fixer par arrêté dans cette limite et sans modification dans leur structure, chacun des tarifs communaux à caractère non fiscal applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 et à compter du 1^{er} septembre 2016 pour les activités organisées par le service Education (garderies du matin, Caluire Juniors) et par le service Jeunesse (Caluire Jeunes) ainsi que la ludothèque, au regard du fait qu'ils sont organisés sur le rythme de l'année scolaire.

Les tarifs dont la structure doit être modifiée entre 2015 et 2016 devront faire l'objet de délibérations séparées soumises au Conseil Municipal.

Adopté à la majorité par 38 voix pour et 5 contre.

27) EXERCICE 2016 – AUTORISATION DE MANDATEMENT EN INVESTISSEMENT SANS INSCRIPTION PREALABLE DE CREDITS

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal constate et dit que le montant correspondant au quart des crédits ouverts en investissement au budget précédent est de 3 108 423 euros. Monsieur le Député-Maire est autorisé à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2016 les dépenses d'investissement nécessaires, au-delà des crédits reportés et dans la limite du quart des crédits ouverts en 2015. Les crédits correspondants aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2016.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 3 abstentions.

28) RELEVEMENT DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES, DES LOCATIONS DE CAVEAUX PREFABRIQUES OU ANCIENS, DES CASES DE COLUMBARIUMS ET DES TRAVAUX DU CIMETIERE

Rapporteur : M. JOINT

Le Conseil Municipal adopte les grilles de tarifs ci-dessous :

CONCESSIONS FUNERAIRES

DUREE DES CONCESSIONS	prix du m2 - jusqu'à 2 m2	prix du m2 - au delà de 2m2
	Tarif 2016	Tarif 2016
	Euros	Euros
15 ans	241,00	294,00
30 ans	617,00	762,00
50 ans	1347,00	1624,00

CAVEAUX PREFABRIQUES OU ANCIENS

NOMBRE DE PLACES	durée de location	
	15ans	30 ans
	Tarif 2016	Tarif 2016
	Euros	Euros
1	498,00	998,00
2	1005,00	2008,00
3	1503,00	3005,00
4	2001,00	4006,00
5	2507,00	5014,00
6	2999,00	5998,00

CASES DU COLUMBARIUM

DUREE DE LOCATION	Tarif 2016
	Euros
15 ans	202,00
30 ans	403,00

TRAVAUX DU CIMETIERE

Type de travaux	Tarif 2016
	Euros
Fourniture et pose du filtre d'épuration des caveaux préfabriqués	109,00
Dépôt d'urne funéraire dans le columbarium	33,00
Location des cases du caveau provisoire par jour	3,20

Les recettes correspondantes seront imputées au compte fonction 026 nature 70311 -70312 et 7083.

Adopté à la majorité par 38 voix pour et 5 contre.

29) OPERATION DE LOGEMENT SOCIAL 6 BIS RUE BRANLY – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logements sociaux de type P.L.U.S. (5) par l'O.P.A.C. du Rhône, au 6 bis rue Branly. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer la convention de participation financière. La dépense de 9 800,00 € sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de l'année en cours, selon le plan de compte fonction 72 nature 20418.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

30) OREE DE CALUIRE : DENOMINATION DE VOIES

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal décide de dénommer :

- la voie située entre l'allée des Centaurées et le chemin de Crépieux « allée des Frênes »,
- la voie parallèle au parc des sports de la Terre des lièvres « allée des Érables »,
- la voie qui part du carrefour entre les nouvelles allée des Frênes et allée des Érables, jusqu'aux serres municipales « impasse des Acacias »..

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

31) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION COMMERCIALE DE CALUIRE BOURG – PARTICIPATION DE LA VILLE A L'ORGANISATION DE LA BRADERIE

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle égale au produit de la commercialisation des droits de place de la manifestation, et d'un montant de 3 912 €, à l'Union Commerciale de Caluire Bourg. Les crédits nécessaires seront pris sur les crédits mis en réserve au budget primitif pour 2015, fonction 020G - nature 6745, et la dépense comptabilisée à la fonction 94 - nature 6745.

Adopté à la majorité par 42 voix pour et 1 abstention.

32) SUBVENTION A LA FEDERATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE CALUIRE ET CUIRE

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal autorise le versement de la somme de 3 040 € à la Fédération des Commerçants et Artisans de Caluire et Cuire au titre de sa demande de subvention pour l'année 2015. Les crédits seront prélevés sur le compte fonction 94 nature 6574 du budget 2015.

Adopté à la majorité par 42 voix pour et 1 abstention.

33) APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION D'UN ESPACE A VOCATION DE RESTAURATION SIS STADE HENRI COCHET

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve la convention d'occupation du domaine public relative à la gestion d'un espace de restauration sis stade Henri Cochet avec la SCIC Rhône Alpes Events. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer la convention et tous les actes subséquents. Les recettes seront encaissées au compte 020D - 70323

Adopté à la majorité par 38 voix pour et 5 abstentions.

34) CESSION DE LA PROPRIETE COMMUNALE 2 IMPASSE DE L'ECLUSE A LA SARL R2I

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le principe de la cession du terrain bâti dont la Ville est propriétaire au 2 impasse de l'écluse, cadastré section BL n° 206, pour un montant de 820 000,00 € hors taxes ou hors droits, à la SARL R2I. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer tous les actes relatifs à cette vente qui sera passée par Maître Jean-Marc Brun, notaire à Lyon 3ème. La recette sera inscrite au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 024.

Adopté à la majorité par 42 voix pour et 1 contre.

35) CESSION D'UN LOT DE COPROPRIETE 16 RUE FREDERIC MISTRAL A LA SCI JAM

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le principe de la cession du lot de copropriété n° 813 dont la Ville est propriétaire au 16 rue Frédéric Mistral, pour un montant de 430 000 € hors taxes ou hors droits, à la SCI JAM. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer tous les actes relatifs à cette vente qui sera passée par Maître Jean-Marc Brun, notaire à Lyon 3ème, pour le compte de la Ville, et Maître Philippe JACQUET, notaire à Bourgoin-Jallieu, pour le compte de l'acquéreur. La recette sera inscrite au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 024.

Adopté à la majorité par 42 voix pour et 1 contre.

36) OPERATION MONTESSUY-PASTEUR – ECHANGE SANS SOULTE DE TERRAINS VILLE / O.P.A.C. DU RHONE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'échange de terrains entre la Ville et l'OPAC du Rhône. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'échange qui sera reçu par Maîtres Jean-Marc BRUN, pour le compte de la Ville, et Pierre LEUFFLEN, pour celui de l'O.P.A.C. du Rhône, notaires à Lyon 3ème.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

37) CESSION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE PLATEAU DE BUREAUX - 37 AVENUE GENERAL DE GAULLE - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal constate la non affectation à un service public du plateau de bureaux du 1^{er} étage (lot n° 27), et de la cave (lot n° 16), prononce leur désaffectation et approuve le déclassement du domaine public de ces biens, destinés à être cédés.

Adopté à la majorité par 38 voix pour et 5 abstentions.

38) RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'"AMICALE DES DEPORTES D'AUSCHWITZ BIRKENAU"

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'amicale des déportés d'Auschwitz Birkenau au titre de la participation d'une dizaine de personnes au voyage du 25 novembre. Il est précisé que les crédits seront prélevés sur le compte fonction 020 G, nature 6745..

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

39) OCTROI DE LA SUBVENTION ANNUELLE A L'ASSOCIATION GERANT LA MAISON D'IZIEU

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide de verser la subvention de 428 € à l'association gestionnaire du site d'Izieu. Il est précisé que les crédits seront prélevés sur le compte fonction 020 G, nature 6745.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

40) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide d'apporter au tableau des effectifs les modifications concernant les emplois permanents et les créations d'emplois non permanents. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

Adopté à la majorité par 38 voix pour et 5 abstentions.

41) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A L'ASSOCIATION COMITE SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL MUNICIPAL - RENOUELEMENT

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition de personnel à l'association Comité socio-culturel du personnel municipal. Monsieur le Député Maire est autorisé à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

42) CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS MUNICIPAUX – MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Pour faire suite à la démission de Monsieur Eric FORQUIN, le Conseil Municipal modifie l'attribution des indemnités de fonction des élus et dit que ces indemnités feront l'objet d'une réévaluation systématique à chaque augmentation de la valeur du point dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle maximale. La dépense afférente sera imputée au chapitre 65 du budget de l'année en cours.

Adopté à la majorité par 36 voix pour et 7 abstentions.

43) INDEMNITE DES FRAIS DE REPRESENTATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal fixe les frais de représentation inhérents à la fonction de Directeur Général des Services par référence au grade de sous-préfet hors classe. Monsieur le Député-Maire est autorisé à procéder, par voie d'arrêté municipal, à l'attribution forfaitaire mensuelle de cette indemnité dès la nomination du nouveau Directeur Général des Services. La dépense afférente sera imputée au chapitre 012 du budget de l'année en cours.

Adopté à la majorité par 36 voix pour et 7 abstentions.

44) VEHICULE DE FONCTION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer un véhicule de fonction par nécessité absolue de service à l'agent occupant l'emploi de Directeur Général des Services, de type citadine, appartenant déjà au parc automobile de la Ville. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la délibération.

Adopté à la majorité par 36 voix pour et 7 abstentions.

45) APPROBATION D'UN PROJET DE PACTE DE COHERENCE METROPOLITAIN 2015-2020

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal formule les observations suivantes concernant le projet de Pacte de cohérence métropolitain :

1- Les valeurs fondatrices doivent correspondre aux besoins d'organisation institutionnelle. Il ne s'agit pas d'une déclaration de bons sentiments. Pour cela il est demandé d'ajouter la notion de transparence qui est consubstantielle à la notion de confiance. La transparence doit permettre la mise en place de procédures garantissant le respect du débat démocratique que l'on doit garantir aux maires.

2- Le pacte doit faire un choix clair sur l'organisation administrative de la Métropole. Elle doit être fondée sur la déconcentration que ce soit par la répartition territoriale des services métropolitains ou par l'intermédiaire des services communaux dans le cadre des conventions. Cela permet de se dégager du centralisme qui s'impose tout au long du pacte.

3- D'une manière générale la position des représentants élus doit être renforcée. Que ce soit le maire dans les Conférences Territoriales des Maires (CTM) ou les conseillers métropolitains qui doivent pouvoir assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques métropolitaines.

Pour cela, il est proposé différentes évolutions comme la possibilité pour un maire de faire débattre du périmètre du territoire de sa CTM.

Il est proposé aussi de limiter le Conseil de développement au rôle qui lui est confié dans les textes. Le participatif ne doit pas faire oublier que les citoyens expriment des choix tous les six ans, à travers leur vote, et que face à la démocratie participative, le plus efficace et le plus légitime reste la démocratie représentative.

4- Enfin, d'une manière générale et plus particulièrement dans le point 5 du pacte, le Conseil Municipal de Caluire et Cuire met en garde contre la "suradministration des relations politiques". Les procédures administratives bien formalisées avec des conventions, des COPIL, des contrats, un comité d'engagement ne peuvent pas faire oublier le pouvoir d'impulsion et de décision des élus. Le choix du politique doit être maintenu. Nous voulons que l'administration soit au service du politique et pas l'inverse.

Cette rédaction tend à faire glisser les relations politiques dans le champ administratif et de faire des communes des relais de l'action politique et donc de ne plus être le décideur de cette action politique.

Le Conseil Municipal adopte le projet de pacte de cohérence métropolitain tel qu'amendé en annexe de la délibération.

Adopté à la majorité par 36 voix pour et 2 abstentions (Les 5 conseillers municipaux des groupes "Caluire et Cuire en mouvement" et "Démocratie et Citoyenneté à Caluire" ne prennent pas part au vote).

Caluire et Cuire, le 10 novembre 2015

Le Député-Maire,

Philippe COCHET